

**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal**  
**Séance du 05 février 2024**

**Le Conseil Municipal :**

- Ajoute un point à l'ordre du jour : « Cession de l'immeuble communal sis 10, rue du Général Gouraud » ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**1. Cession de l'immeuble communal sis 23, rue du Général Gouraud : Finalisation**

Confirme la cession de l'ensemble immobilier sis 23, rue du Gal. Gouraud, section 2 du ban communal, parcelles 274 et 276 d'une contenance de 140 m<sup>2</sup> et 42 m<sup>2</sup> à la SCI « Les 2B » représentée par M. Eric BEYER, 117, rue Théodore Deck - Guebwiller ou toute personne qui s'y substitue ; Approuve les conditions particulières, à savoir que la vente est consentie moyennant le prix de 90 000,00€ et que les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur ; Autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ; Dit que la recette sera imputée au chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2024.

**2. DSP-Gestion et exploitation des structures périscolaires et centres de loisirs – Signature de l'avenant**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation des structures périscolaires et centres de loisirs avec les PEP Alsace.

**3. Subventions allouées aux écoles**

Décide l'attribution des subventions suivantes : à l'école élémentaire Adelaïde HAUTVAL un montant de 700,00 € pour le séjour de ski de fond et 2.400,00 € pour le séjour de ski alpin, à l'école élémentaire Emile Storck une somme de 900,00 € pour le séjour de ski de fond et 2.000,00 € pour le projet Anim'Athlé, à l'école primaire Jeanne BUCHER un montant de 1.500,00 € pour la semaine d'initiation à l'escalade et à l'école maternelle Charles KIENZL un montant de 1.000,00 € pour le projet Anim'Athlé ; Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

**4. Subvention 2024 pour l'IEAC**

Attribue une subvention courante de 20 000,00 € à L'INSTITUT EUROPÉEN DES ARTS CÉRAMIQUES (IEAC) pour 2024 ; une subvention exceptionnelle de 2 300,00 € à L'INSTITUT EUROPÉEN DES ARTS CÉRAMIQUES (IEAC) pour 2024 et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions à L'INSTITUT EUROPÉEN DES ARTS CÉRAMIQUES (IEAC).

**5. Personnel Communal – Instauration de la prime de pouvoir d'achat**

Approuve l'instauration de la prime de pouvoir d'achat pour compenser partiellement l'impact de l'inflation, d'un montant de 400€ en faveur des agents dont la rémunération est inférieure à 32 280€ et de 300€ en faveur des agents dont la rémunération est comprise entre 32 280€ et 39 000€ ; Dit que les crédits seront correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## 6. Personnel Communal – Création d'un poste permanent

Crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, un poste permanent d'agent de nettoyage, à temps non complet (20/35èmes), relevant du grade d'adjoint technique territorial et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## 7. Cession de l'immeuble communal sis 10, rue du Général Gouraud

Approuve la cession du bien immobilier, parcelle n°150, section 1, d'une contenance de 6,52 ares situé 10, rue du Général Gouraud ; Approuve les conditions particulières, à savoir que la vente est consentie moyennant le prix de 273 540 € et que les frais, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur ; Autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte notarié et dit que la recette sera imputée au chapitre 024 « produit de cessions d'immobilisations » du budget principal 2024.

Affiché le :

Retiré le :

Le Maire

**Francis KLEITZ**

Conseiller d'Alsace

